ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Promouvoir la médecine itinérante à destination des femmes en Haute-Saintonge

Question écrite n° 10983

Texte de la question

M. Raphaël Gérard appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur l'importance de soutenir les initiatives visant à développer la médecine itinérante et promouvoir l'accès aux soins des femmes en milieu rural. Le mouvement de fermeture progressif des petites maternités assurant moins de 1 000 accouchements par an s'est traduit par un éloignement géographique des femmes et un allongement de leur temps de trajet pour accéder à un suivi médical en matière de santé reproductive et sexuelle. La mise en place de centres périnataux de proximité, comme c'est le cas à Jonzac où la maternité a fermé dans les années 2000, vise à pallier ces difficultés en maintenant une offre de suivi gynécologique sur le territoire de Haute-Saintonge. Néanmoins, des difficultés d'accès aux soins peuvent persister en raison des problématiques de mobilité contrainte : le territoire est peu équipé en transport en commun. Une majorité des déplacements s'effectuent en voiture. Dans un contexte de hausse continue des frais de carburant, compte tenu du profil socio-économique du territoire marqué par un taux de pauvreté plus élevé qu'au niveau national, certaines femmes peuvent renoncer aux soins. En outre, le phénomène de désertification médicale s'accompagne de disparités territoriales très importantes qui se traduisent par l'existence de zones blanches pour la santé des femmes et l'incapacité d'accéder à des consultations de spécialistes. À titre d'illustration, la densité de médecin gynécologue en Haute-Saintonge est de 0 pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 17,7 % et une moyenne départementale de 11,9 %. De même, la densité de médecins généralistes est plus faible (87 pour 100 000 habitants) qu'au niveau départemental (104) et national (89). Cette carence de médecins généralistes a également des conséquences sanitaires d'autant plus fortes qu'ils apparaissent avec les sages-femmes comme les premiers interlocuteurs des femmes en matière de droits sexuels et reproductifs dans la ruralité. Le déficit d'offre de soins s'accompagne de conséquences néfastes sur la santé des femmes en matière de prévention et de dépistage. Si une grande majorité des femmes sont concernées par le cancer, qu'elles ou leurs proches en soient atteints, 35 % se sentent pourtant encore mal informées sur les facteurs de risques liés à cette pathologie. On constate ainsi une surmortalité de 11 % liée au cancer du sein chez les femmes des communes rurales. Concernant les infarctus, AVC ou cardiopathies qui constituent la première cause de mortalité des femmes en France, on estime que 80 % pourraient être évités grâce à une prévention *ad hoc*. Dans le but de favoriser l'accès aux dispositifs de santé sexuelle et reproductive, le plan interministériel de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes présenté par la Première ministre en mars 2023 prévoit le déploiement de 30 bus itinérants aménagés pour le dépistage et la prévention gynécologique et cardiovasculaire afin d'aller à la rencontre des femmes en milieu rural. Il l'interroge sur les modalités de mise en œuvre d'une telle mesure à l'échelle territoriale.

Données clés

Auteur : M. Raphaël Gérard
Circonscription : Charente-Maritime (4e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10983

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE10983

Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 août 2023, page 7693
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)